

Périodes de demandes :

Pour un départ en césure entre Septembre et décembre :

- dépôt des dossiers du 1er avril au 25 juin

Pour un départ en césure entre Janvier et avril :

- dépôt des dossiers du 1er septembre au 1er décembre

Préambule

Seuls les doctorants régulièrement inscrits peuvent déposer un dossier conformément au décret n°2018-372 du 18 mai 2018.

La période de césure est accordée par le Président de l'Université, sur **avis du directeur de l'École Doctorale du doctorant et de son directeur de thèse**. Une période de Césure insécable d'une durée maximale d'une année est proposée aux doctorants, **conformément à l'article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016** fixant le cadre national de la formation et des modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Attention : Aucune période césure ne sera accordée lors de la première année de thèse et au-delà de la 3^{ème} année pour un doctorat à temps plein et de la 6^{ème} année pour un doctorat à temps partiel.

1. Modalités d'étude de la demande de césure

Le dossier de demande de césure est à compléter et à déposer à l'école doctorale après avis du directeur de thèse. Tout dossier incomplet sera considéré comme **irrecevable**.

L'avis du chef d'établissement sur l'acceptation ou le refus de la demande de césure est réalisé dans un **délai de deux mois** à compter de la date de dépôt du dossier complet par le doctorant.

Cas particuliers

Doctorants en co-tutelle : Accord écrits des partenaires de la cotutelle à transmettre au dossier de demande

Doctorants contractuels : La demande de césure sera soumise par l'établissement employeur au financeur du contrat doctoral.

2. Recours

En cas de décision défavorable, le doctorant peut introduire un recours par envoi en courrier recommandé à l'Ecole Doctorale dans un délais de deux mois après la réception de la notification de décision

DOSSIER DE DEMANDE DE CESURE

Inscription en cours (année 2020-2021) :

Date de réception du dossier par l'Ecole Doctorale :

Information sur le candidat :

Numéro étudiant : Ecole Doctorale :

NOM :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone :

Adresse électronique (s)
(obligatoire pour le suivi de la demande)

Césure souhaitée :

Important : Aucune période césure ne sera accordée lors de la première année de thèse et au-delà de la 3^{ème} année pour un doctorat à temps plein et de la 6^{ème} année pour un doctorat à temps partiel.

Période de césure demandée

6 mois 12 mois

Type de Césure :

- Une expérience professionnelle (contrat de travail) ; Fournir copie du contrat
- Création d'entreprise/d'activité ;
- Un service civique ;
- Un stage en milieu professionnel ;
- Une période de formation disjointe de la formation d'origine

Tout autre type de demande ne sera pas recevable.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Le doctorant s'engage :

- à s'inscrire en thèse durant la période de césure
- à maintenir un lien avec son directeur de thèse par mail pour l'informer du déroulement de la césure, et ce à hauteur d'au moins une fois par semestre
- à informer son école doctorale de tout changement de sa situation pendant la période de césure.
- à mettre en œuvre les démarches nécessaires au bon déroulement de son séjour dans le cas d'une césure effectuée à l'étranger (assurance, modalités d'entrée, recensement sur le portail ARIANE, vaccination à jour ...) et en informer l'Ecole Doctorale.
- à se réinscrire à l'issue de sa période de césure. Si le doctorant ne se réinscrit pas, il sera rayé des effectifs de son école doctorale.

L'Université de Poitiers s'engage :

- à garantir l'inscription en thèse du doctorant et le maintien au sein de son unité de recherche.
- à accompagner le doctorant dans la valorisation des compétences acquises lors de la période de césure

J'ai pris connaissances des engagements et conditions pour déposer mon dossier de demande de césure.

Fait à..... Le.....

Signature du doctorant

Avis du Directeur de thèse

- Favorable
- Non favorable

Motifs :

A, le.....

Nom, Prénom et signature

Avis du Directeur de l'école doctorale

- Favorable
- Non favorable

Motifs :

A, le.....

Le Directeur de l'école doctorale

Nom, Prénom et signature

Décision du Président de l'Université

- Favorable
- Non favorable

A, le

Nom, Prénom et signature

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

- Description du projet et des motivations du doctorant pour réaliser une césure.

Des précisions sur les éléments suivants sont attendues :

- Les raisons de la demande de césure
- Description du projet durant la césure
- Planning prévisionnel, contacts pris etc...
- Description de l'acquisition de nouvelles compétences et de leur valorisation dans le cadre professionnel de la thèse

Tous les documents pouvant étayer le projet seront utiles pour l'examen du dossier (promesse de contrat ou contrat de contrat de travail, de stage, engagement, etc.).

Document à fournir sous format PDF, sous la forme ***nom-prénom-projet***

- Un curriculum vitae détaillé : document à fournir sous format PDF, sous la forme ***nom-prénom-CV***.